

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 JUILLET 2020

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 13

-votants 15

L'an deux mil vingt, le 2 juillet à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, dans la grande salle du centre polyvalent, après convocation légale faite le 25 juin 2020.

Étaient Présents : Madame Véronique BLAISON, Madame Danièle CAQUARD, Madame Hélène DUBAUX, Monsieur David GARDELLI, Madame Corinne GOVERNO, Monsieur Jérôme GUICHARD, Madame Marie-Agnès KLINGELSCHEMITT, Madame Mireille LESSIEU, Monsieur Joël MARTEL, Monsieur Matthieu PATARD, Madame Fanny ROBILLOT, Monsieur Claude THOMAS, Monsieur Hervé VOIDEY.

Étaient Absents : Monsieur Arnaud PETRY donne pouvoir à Monsieur Joël MARTEL, Monsieur Hervé VALANTIN donne pouvoir à Monsieur Hervé VOIDEY.

Monsieur Hervé VOIDEY a été élu secrétaire de séance.

20200702/001 - Correspondant défense

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Véronique BLAISON comme correspondant défense.

20200702/002 - Bons scolaires

Pour la rentrée de septembre 2020, Monsieur le Maire propose la reconduction des bons attribués pour une participation aux dépenses de fournitures scolaires pour un montant de 20 € pour chaque élève entrant en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une somme de 20€ pour chaque élève entrant en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 18 ans.

20200702/003 - Contrats périscolaire

Monsieur le Maire explique que la fin de l'année scolaire approche et que les entretiens de fin d'année sont en cours. Il propose donc de l'autoriser à recruter un ou plusieurs animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits au périscolaire à la rentrée de septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter un ou plusieurs animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits au périscolaire à la rentrée de septembre 2020.

20200702/004 - Choix prestataire cantine

Depuis septembre 2013, API assure la fourniture et la livraison des repas à la cantine.

Depuis 4 années scolaires, un avenant prenant fin en juillet 2020 fixait le prix du repas à 3.75 €. Au vu de la collaboration positive, le Maire propose de signer un nouvel avenant fixant le prix du repas à 3.85 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 au contrat signé avec API pour la fourniture et la livraison de repas pour la cantine scolaire aux conditions indiqués ci-dessus.

20200702/005 - Subvention de fonctionnement Compagnie des ânes

Afin d'accompagner la Compagnie des Ânes dans sa démarche d'animation du village, Monsieur le Maire propose qu'une subvention pour une aide au fonctionnement de 400 € lui soit attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 400 € à la Compagnie des Ânes.

20200702/006 - Subvention de fonctionnement Foyer Rural

Afin d'accompagner le foyer rural d'Eulmont dans sa démarche d'animation du village, Monsieur le Maire propose qu'une subvention pour une aide au fonctionnement de 500 € lui soit attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 500 € au foyer rural d'Eulmont.

20200702/007 - Acquisition des parcelles ZE 3 et ZE 5

Monsieur le Maire explique que les parcelles ZE 3 (2 408 m²) et ZE 5 (258 m²), lieu-dit « le Village », sont à vendre.

Contact a été pris avec le propriétaire qui propose de vendre à la commune ces deux parcelles au prix de 10 € le m2.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Considérant que le prix demandé est de 10 € le m2 et frais de notaire à la charge de la commune, que rien ne s'oppose à ce que le règlement ait lieu au comptant,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

Approuve l'acquisition à ce prix et autorise Monsieur le Maire à passer l'acte définitif de cette acquisition aux conditions indiquées ci-dessus.

20200702/008 - Affectation du résultat

Section d'investissement	
Excédent reporté 2018	13 852,01 €
Résultat 2019	19 009,53 €
Restes à réaliser	- 59 200,00 €
Résultat cumulé	- 26 338,46 €

Section de fonctionnement	
Excédent reporté 2018	177 614,31 €
Résultat 2019	115 234,46 €
Résultat cumulé	292 848,77 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de couvrir le déficit d'investissement et d'affecter le résultat excédentaire à la section de fonctionnement. Ce dernier étant de 292 848.77 €, Monsieur le Maire propose d'affecter :

- **26 338.46 €** au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés
- **266 510.31 €** au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 26 338.46 € au compte 1068 et 266 510.31 € au compte 002.

20200702/009 - Taux des taxes

Monsieur le Maire expose que compte tenu des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues au budget primitif 2020 et de l'évolution des bases, il est proposé au

conseil municipal de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le conseil municipal ;

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 16 de la loi de finances reconduisant pour 2020 le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2019, soit 12.32 % ;

Décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition de 2020 de la commune d'Eulmont comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti 14.04 %
- Taxe foncière sur le non bâti 40.24 %

Constate que les produits fiscaux prévisionnels en résultant sont les suivants :

	Bases 2020 prévisionnelles	Taux 2020	Produits 2020
Taxe d'habitation	1 5173 000 €	12.32 %	193 794 €
Taxe foncière (bâti)	916 800 €	14.04 %	128 719 €
Taxe foncière (non bâti)	16 000 €	40.24 %	6 438 €
		Total	328 951 €

20200702/010 - Budget primitif 2020

Monsieur Claude THOMAS présente le budget de la commune pour l'année 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget selon la balance ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses de l'exercice	879 053,31 €	
Recettes de l'exercice		879 053,31 €
Totaux	879 053,31 €	879 053,31 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses de l'exercice	297 340,95 €	
Recettes de l'exercice		297 340,95 €
Totaux	297 340,95 €	297 340,95 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020.